



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 15 avril 2014

22. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction –
avril 2014

Document déposé : Rapport A-34-2205 en date du 4 avril 2014 de
Mme Catherine Harel-Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction
de la commissaire Agnès Connat pour le mois d'avril 2014;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant
la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Agnès Connat,
pour le mois d'avril 2014, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 22 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 15 avril 2014 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2205

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(A. Connat)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 4 avril 2014

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel-Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 150.00\$ ✓

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

